

Certificat Prévention Secours
Aides à domicile soignant ou non soignant

Réf : FCPS



OBJECTIFS

- Prévention
- Etre capable d'être acteur de la prévention dans son métier
- Secours
- Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, d'incident ou/et de dysfonctionnement

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

Toutes personnes intervenantes à domicile, Le stagiaire est volontaire et motivé pour suivre cette formation

Contenu du programme

1/ Prévention

- ↪ Objectifs de la prévention
- ↪ La prévention généralités
- ↪ La démarche de prévention, les risques de la profession;
- ↪ L'observation et l'analyse des situations de travail;
- ↪ Les propositions d'amélioration
- ↪ Les techniques de manutention des personnes
- ↪ Les propositions d'amélioration : informer, rendre compte
- ↪ Evaluation, étude de cas et mise en situation

La durée de validité du certificat est fixée à 3 ans et la prolongation de celui-ci est conditionnée par le suivi d'un recyclage de 1 an

2/ Secours

- ↪ Le secourisme en milieu de travail
- ↪ Protéger, examiner, faire alerter ou alerter
- ↪ Secourir mises en situation
- ↪ Evaluation, mises en situation.

2/Bilan

- ↪ Point sur les compétences acquises

Evaluation et validation :

A l'issus de la formation le formateur délivre le certificat prévention secours « intervenant à domicile » si le stagiaire à réussi aux épreuves certificatives.
Le titulaire du CPS est réputé détenir le certificat SST et PRAP2S intervenant à domicile.



Répartition des jours :

Deux modules un de deux jours et un de un jour à une semaine de différence

Durée de la formation : 3 jours